



# Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'150'000.00, pour la 1<sup>ère</sup> étape des travaux de réfection des chemins agricoles

---

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 05.05.2025

Municipal concerné : M. Claude Dumauthioz



<b>1. Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Inventaire des chemins et subventions.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Plan de situation des chemins .....</b>	<b>4</b>
<b>2.2. Plan des chemins par priorité.....</b>	<b>5</b>
<b>2.3. Subventions .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Travaux prévus.....</b>	<b>6</b>
3.1 Chemins 33, 76 et 82 – Pampigny .....	6
3.2 Chemin 100 – Sévery.....	8
3.3 Chemin 212 – Apples.....	9
3.4 Chemin 503 – Apples.....	10
3.5 Chemin 260 – Apples.....	11
3.6 Chemins 219 et 278 – Reverolle.....	12
3.7 Chemins 223 et 224 – Bussy-Chardonney.....	14
<b>4. Etat de la propriété.....</b>	<b>15</b>
<b>5. Coût des travaux.....</b>	<b>15</b>
<b>6. Part des subventions .....</b>	<b>17</b>
<b>7. Financement et amortissement.....</b>	<b>18</b>
<b>8. Conclusion.....</b>	<b>18</b>



Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Dans le cadre de la réfection de ses infrastructures agricoles, la Municipalité de Hautemorges a mandaté le bureau d'ingénieurs Mosini et Caviezel à Morges pour réaliser une analyse de l'état de ses chemins agricoles.

Cette étude s'inscrit dans une démarche de demande de subventions auprès du Canton de Vaud (Direction générale de l'agriculture et de la viticulture - Améliorations foncières, DGAV-AF) et de la Confédération (Office fédéral de l'agriculture, OFAG).

En 2022, un diagnostic approfondi des 75 kilomètres de chemins a été réalisé à l'aide de vidéos et d'images panoramiques. Sur cette base, un inventaire du réseau a été établi et classé selon quatre niveaux de détérioration et de priorité :

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3
- Ne nécessitant pas de travaux

L'ordre de réfection a été déterminé en fonction de l'urgence des réparations et des besoins des exploitants. Ainsi, pour cette première phase de travaux, la réfection des chemins classés en priorité 1 a été retenue.

En mai 2024, les experts de la DGAV et de l'OFAG ont effectué une visite des chemins concernés afin d'évaluer les travaux prévus et d'en définir le degré d'intérêt agricole nécessaire à l'obtention des subventions.

La Municipalité sollicite votre approbation pour entreprendre la réfection des chaussées classées en priorité 1, soit 10 chemins représentant un total de 4.8 kilomètres, dont les travaux font l'objet du présent préavis.



## 2. Inventaire des chemins et subventions

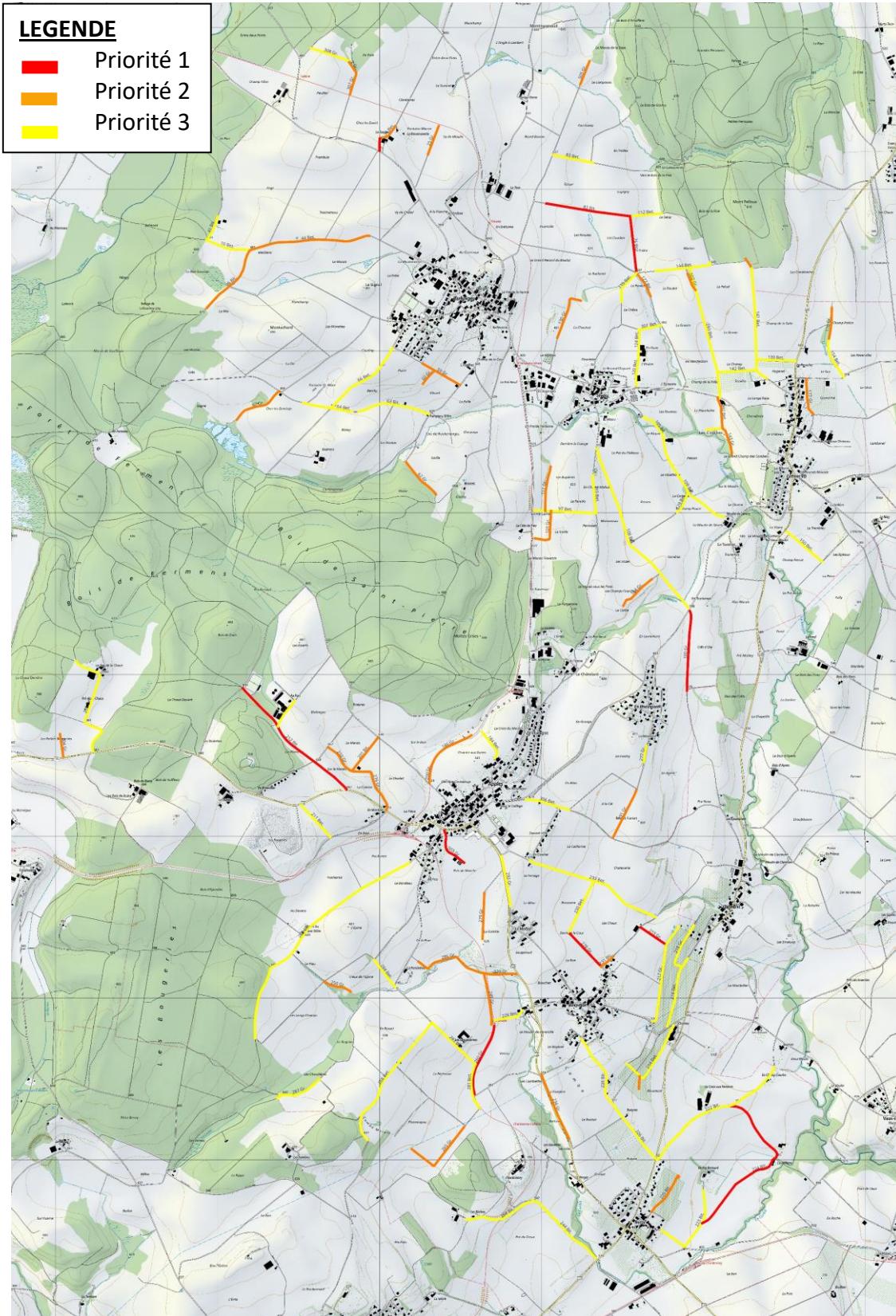
### 2.1. Plan de situation des chemins

La carte ci-dessous représente tous les chemins agricoles communaux classifiés par type de revêtement.





## 2.2. Plan des chemins par priorité





### 2.3. Subventions

Les subventions sont octroyées afin de soutenir la mise en place de mesures et d'ouvrages destinés à l'amélioration foncière. Elles sont financées conjointement par la Confédération et le canton. La Confédération en assure la direction stratégique, tandis que le canton est responsable de la mise en œuvre opérationnelle.

Des subventions peuvent être accordées au titre des améliorations foncières, notamment à une commune, pour la réalisation d'un remaniement parcellaire, de chemins et de collecteurs EC.

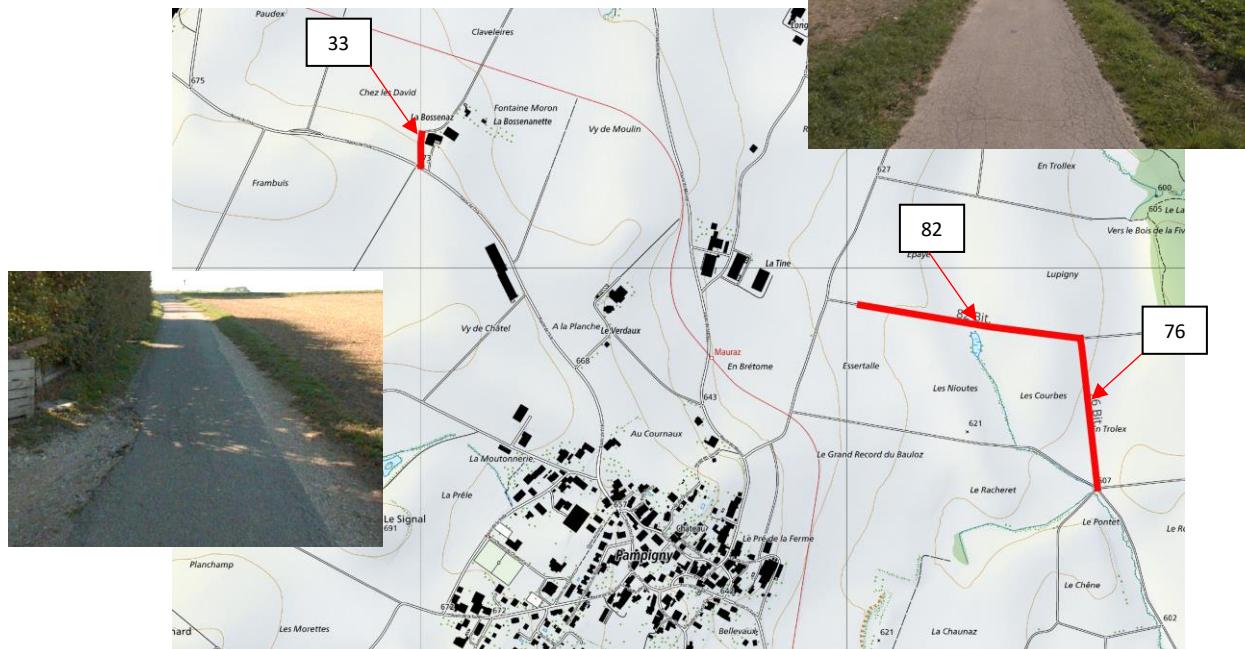
Les taux de subvention applicables aux travaux situés en zone de plaine peuvent atteindre 54 % et sont répartis comme suit :

- 27 % pris en charge par la DGAV
- 27 % pris en charge par l'OFAG

Toutefois, des déductions peuvent être appliquées en cas d'intérêt agricole limité ou en présence d'habitations.

## 3. Travaux prévus

### 3.1 Chemins 33, 76 et 82 – Pampigny



Le chemin 33 mesure 2.80 m de large sur 75 m de long.

Le chemin 76 mesure 3.00 m de large sur 350 m de long.

Le chemin 82 mesure 3.00 m de large sur 520 m de long.

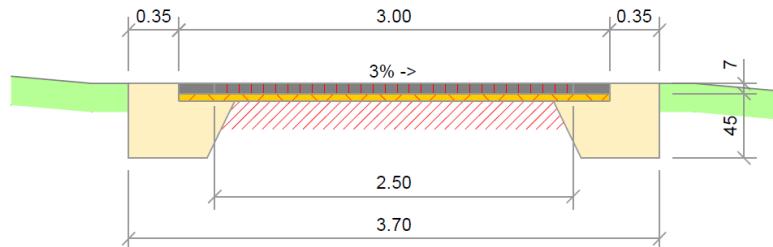
Ces trois chemins sont revêtus d'une couche bitumineuse et présentent d'importantes dégradations, telles que du faïençage, des banquettes abîmées et des fissures.



Les travaux prévus comprennent le rabotage de l'enrobé existant, des purges ponctuelles du coffre de fondation, le renforcement des accotements et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux.

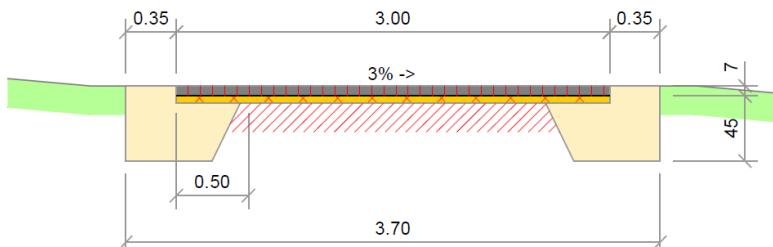
La réfection de ces chemins sera réalisée pour maintenir une chaussée en enrobé de 3.00 m de large.

#### Chemin 33 – Chemin enrobé, réfectionné et élargi



- Revêtement enrobé ACT 16 N épaisseur 7 cm
- Revêtement bitume existant dégradé à dégrapper
- Couche de réglage épaisseur 5 cm
- Fondation ballast existante à conserver
- Fondation grave épaisseur 35 cm
- Terre végétale

#### Chemins 76 et 82 – Chemins enrobés, réfectionnés



- Revêtement enrobé ACT 16 N épaisseur 7 cm
- Revêtement bitume existant dégradé à dégrapper
- Couche de réglage épaisseur 5 cm
- Fondation ballast existante à conserver
- Fondation grave épaisseur 35 cm
- Terre végétale



### 3.2 Chemin 100 – Sévery



Le chemin 100 mesure 3.20 m de large sur 490 m de long et est en grave stabilisée.

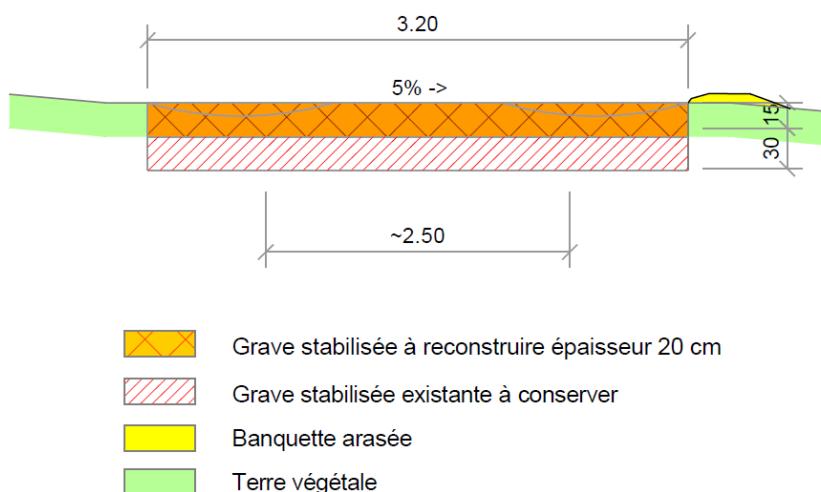
Il a été réalisé avec une grave mélangée à du ciment. Après compactage, le ciment est remonté à la surface, formant une croûte dure. Avec le temps et le passage des véhicules agricoles, cette couche s'est fortement faïencée, entraînant une érosion et une surface irrégulière, rendant le chemin difficilement praticable.

De plus, la partie centrale s'est enherbée et les appels d'eau ne fonctionnent plus, empêchant l'évacuation correcte des eaux de ruissellement.

Les travaux prévus consistent à broyer la surface sur 20 cm et à mélanger les matériaux avec un liant permettant un nouveau compactage.

La réfection de ce chemin sera réalisée pour maintenir une chaussée de 3.20 m de large.

Chemin en grave stabilisée, réfectionné





### 3.3 Chemin 212 – Apples



Le chemin 212 mesure 2.70 m de large sur 905 m de long et est revêtu de deux couches de gravillonnage.

Il présente plusieurs dégradations, notamment des affaissements, des nids-de-poule et du faïençage ponctuel.

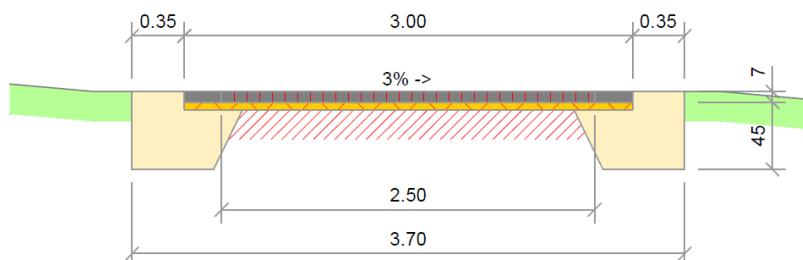
Les travaux de réfection comprendront des purges ponctuelles du coffre, le renforcement des accotements, le rabotage du revêtement et la pose d'une nouvelle couche bitumineuse.

La réfection de ce chemin sera réalisée en deux tronçons :

- Le premier, de 585 m, dessert une porcherie (exploitation agricole), un terrain de football et des surfaces forestières.
- Le deuxième, de 320 m, permet d'accéder au terrain de football et aux surfaces forestières.

La réfection de ce chemin sera réalisée pour maintenir une chaussée de 3.00 m de large.

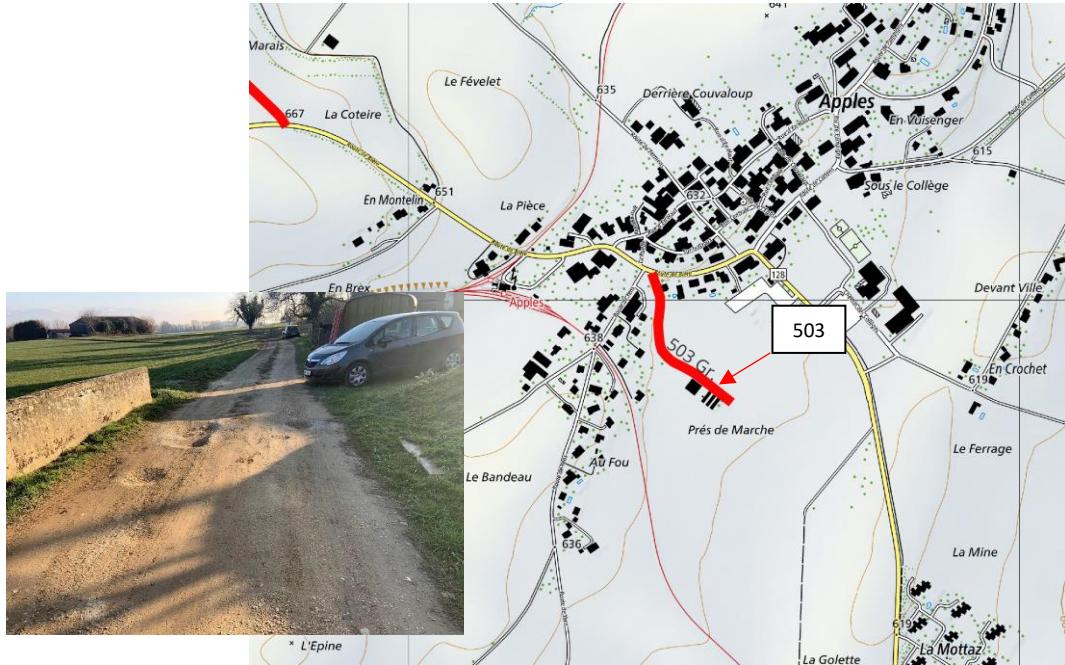
Chemin enrobé, réfectionné et élargi



- Revêtement enrobé ACT 16 N épaisseur 7 cm
- Revêtement bitume existant dégradé à dégrapper
- Couche de réglage épaisseur 5 cm
- Fondation ballast existante à conserver
- Fondation grave épaisseur 35 cm
- Terre végétale



### 3.4 Chemin 503 – Apples



Le chemin 503 mesure entre 2.00 m et 2.50 m de large sur 260 m de long et possède un revêtement graveleux.

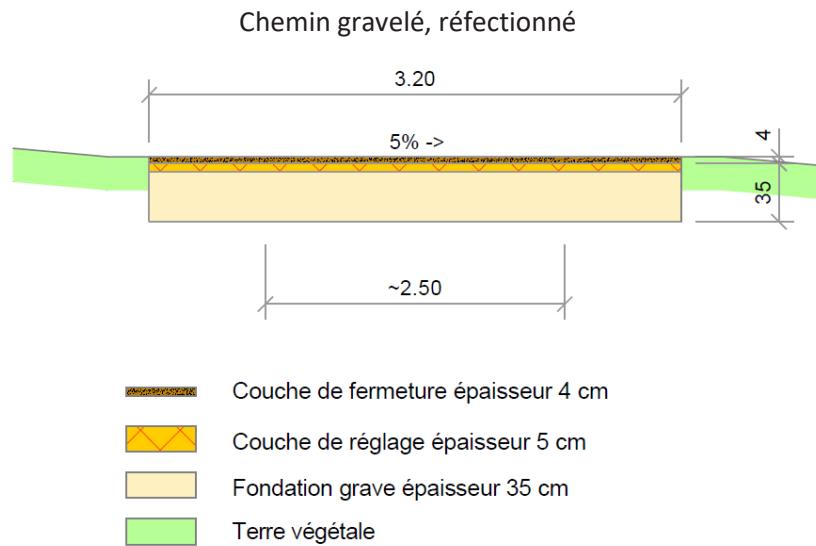
Il présente plusieurs ornières, une végétation centrale envahissante et une largeur insuffisante pour les véhicules agricoles.

Les travaux de réfection comprendront le grattage de la partie centrale, l'arasement des banquettes pour élargir la chaussée et l'apport de grave afin d'égaliser la surface.

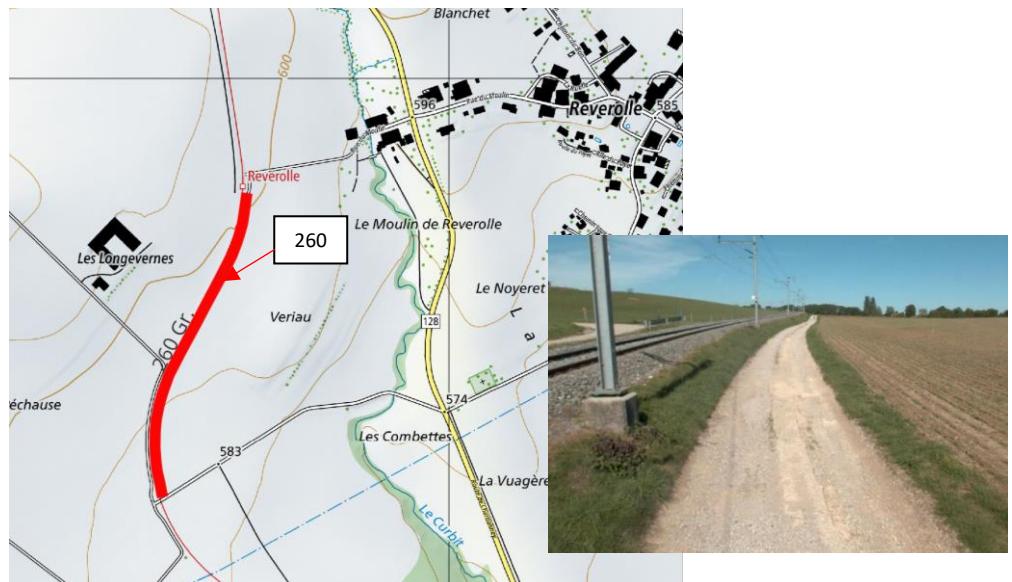
Ce chemin peut être divisé en trois tronçons :

- Le premier, de 50 m, dessert des habitations, d'anciens bâtiments agricoles et des surfaces agricoles.
- Le deuxième, de 150 m, mène à d'anciens bâtiments agricoles et à des surfaces agricoles.
- Le troisième, de 50 m, permet d'accéder à des surfaces agricoles.

La réfection de ce chemin sera réalisée pour maintenir une chaussée de 3.20 m de large.



### 3.5 Chemin 260 – Apples



Le chemin 260 mesure 3.20 m de large sur 460 m de long et est constitué de grave stabilisée.

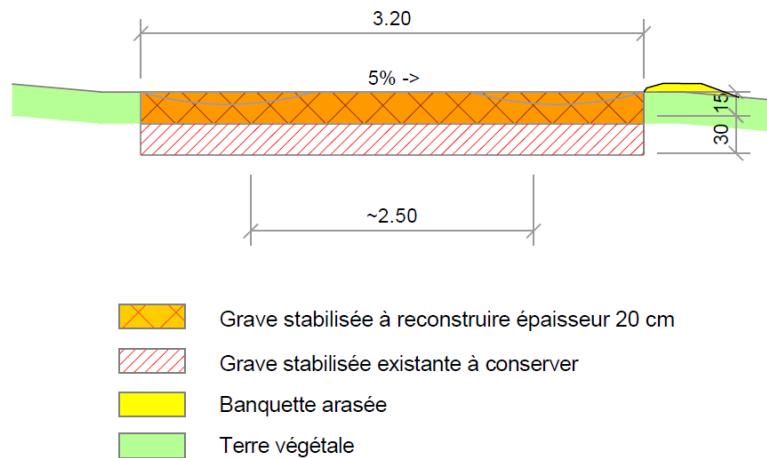
En raison d'une mauvaise évacuation des eaux causée par la poussée des banquettes, certaines zones de roulement se sont érodées par endroits.

Les travaux prévus consistent à broyer la surface sur 20 cm et à mélanger les matériaux avec un liant permettant un nouveau compactage.

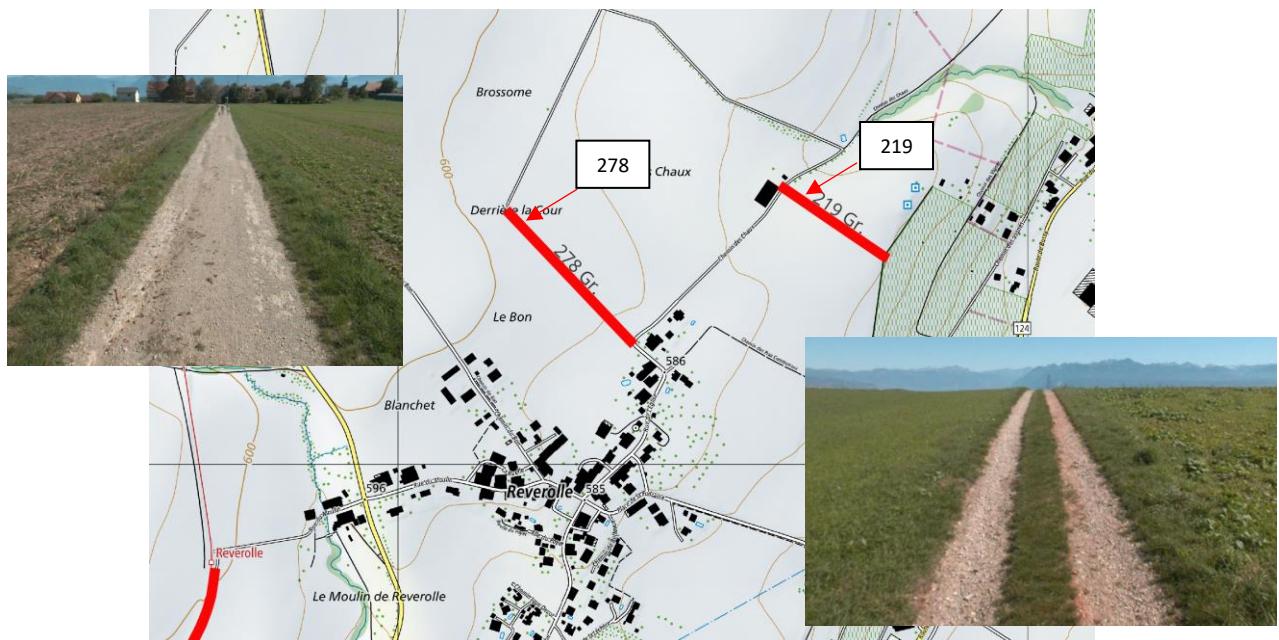
La réfection de ce chemin sera réalisée pour maintenir une chaussée de 3.20 m de large.



Chemin en grave stabilisée, réfectionné



3.6 Chemins 219 et 278 – Reverolle



Le chemin 278 mesure 3.20 m de large sur 290 m de long et est constitué de grave stabilisée.

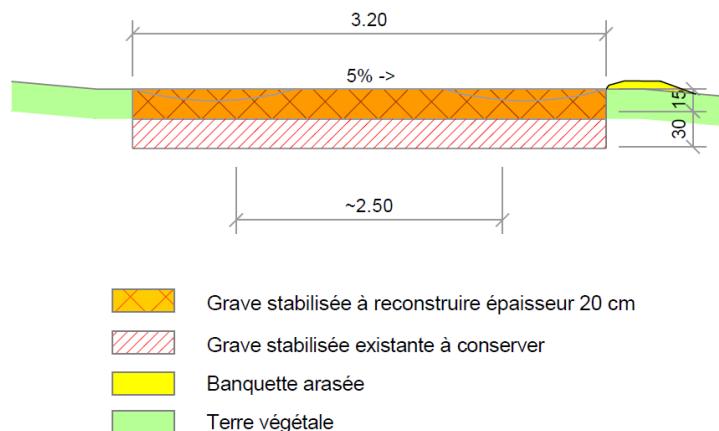
En raison d'une mauvaise évacuation des eaux causée par la poussée des banquettes, certaines zones de roulement se sont érodées par endroits.

Les travaux prévus consistent à broyer la surface sur 20 cm et à mélanger les matériaux avec un liant permettant un nouveau compactage.

La réfection de ce chemin sera réalisée pour maintenir une chaussée de 3.20 m de large.



### Chemin en grave stabilisée, réfectionné



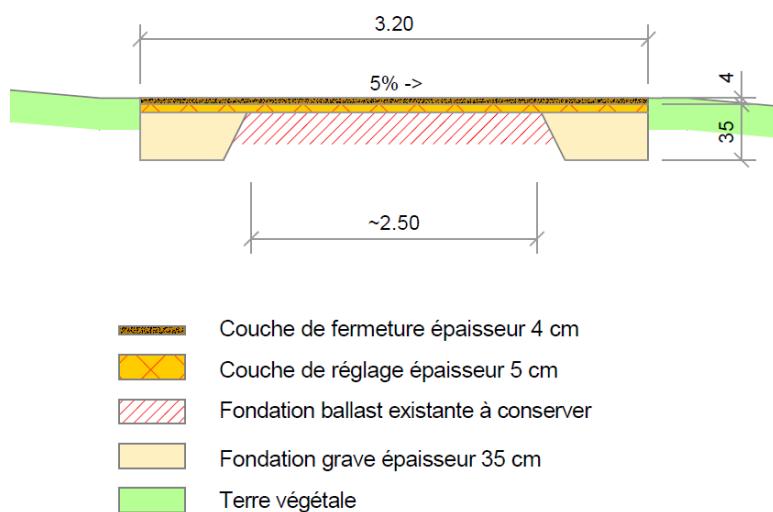
Le chemin 219 mesure 2.50 m de large sur 195 m de long et est revêtu de gravier.

Les banquettes se sont étendues sur la chaussée, bloquant l'évacuation des eaux de ruissellement et créant des rigoles. La largeur actuelle ne respecte pas les normes pour les véhicules agricoles.

Les travaux de réfection consisteront à gratter la partie centrale, à araser les banquettes pour élargir la chaussée et à apporter de la grave afin d'égaliser la surface.

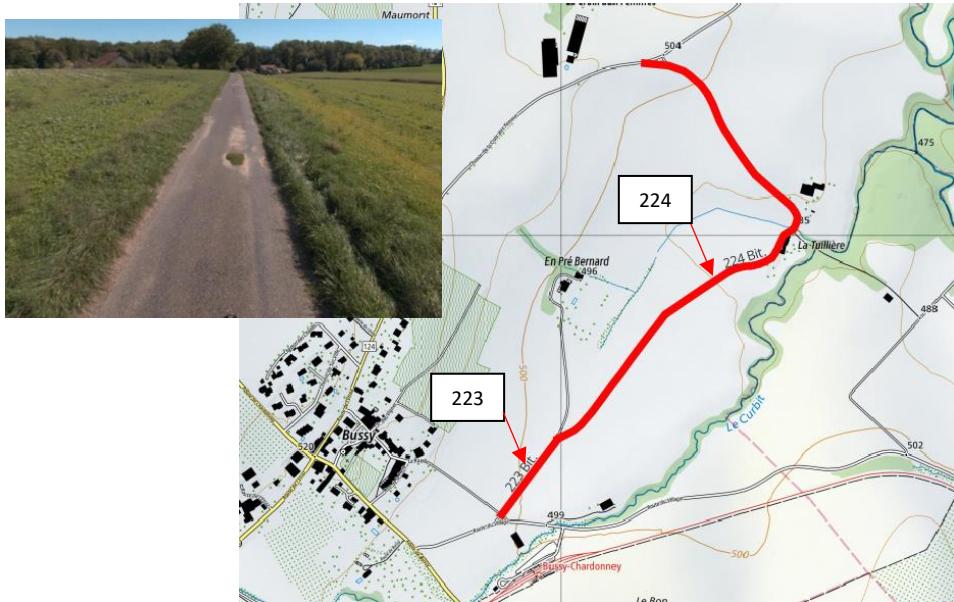
La réfection de ce chemin sera réalisée pour maintenir une chaussée de 3.20 m de large.

### Chemin en grave, réfectionné





### 3.7 Chemins 223 et 224 – Bussy-Chardonney



Le chemin 224 mesure 2.50 m de large sur 1'130 m de long et le chemin 223 mesure 2.50 m de large sur 180 m de long. Ces deux chemins sont revêtus de deux couches de gravillonnage.

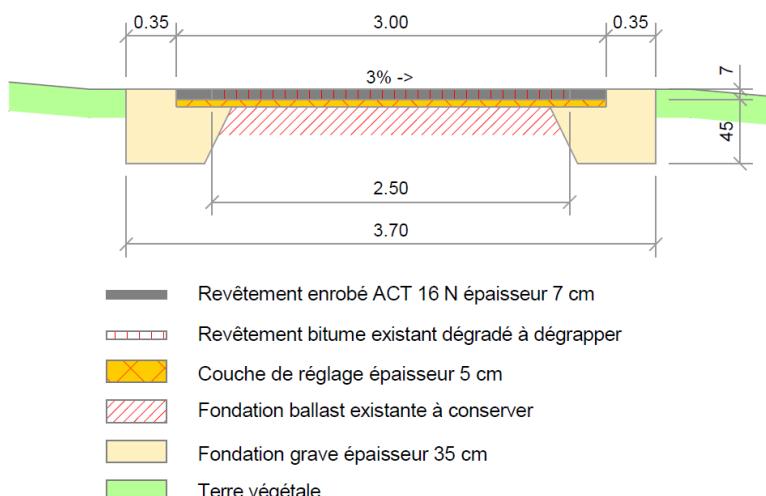
Ces chemins sont trop étroits et ne respectent pas les standards actuels pour les véhicules agricoles. Les accotements se sont érodés en raison de la stagnation des eaux de ruissellement.

Les travaux de réfection comprendront des purges ponctuelles du coffre, l'arasement des banquettes, le renforcement des accotements, le rabotage du revêtement et la pose d'une nouvelle couche bitumineuse.

Trois habitations non agricoles se trouvent le long de ce tronçon.

La réfection de ces chemins sera réalisée pour maintenir une chaussée de 3.00 m de large.

Chemin enrobé, réfectionné et élargi





#### 4. Etat de la propriété

Tous les travaux seront réalisés sur le domaine public, à l'exception du chemin 224 dont une partie traverse des parcelles agricoles privées bénéficiant d'une servitude publique.

#### 5. Coût des travaux

Conformément à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), la procédure ouverte a été appliquée, les montants estimés pour le génie civil dépassant les CHF 500'000.- HT.

Sept entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Après notation du prix et des différents critères tels que les références en chantiers similaires, personnel à disposition, méthodologie prévue, qualité de l'offre, composante environnementale et formation des apprentis, l'entreprise ayant obtenu le maximum de points a ainsi été validée par la Municipalité.

Les coûts des travaux prévus peuvent être résumés comme suit, selon les prix transmis par l'entreprise ayant obtenu le plus de points lors de la notation :

N° chemin	Longueur [m]	Travaux GC HT [CHF]
33	75	19'600.-
76	350	63'900.-
82	520	96'300.-
100	490	34'300.-
212	585	139'800.-
	320	73'100.-
219	195	19'500.-
223	180	41'700.-
224	495	109'200.-
	635	140'700.-
260	460	30'600.-
278	290	20'400.-
503	50	11'700.-
	150	28'700.-
	50	10'200.-
<b>Total</b>	<b>4'845</b>	<b>840'000.-</b>
Divers et imprévus ~10% :		84'000.-
<b>Total des travaux GC HT :</b>		<b>924'000.-</b>
Etudes et travaux de géomètre ~3% des travaux :		28'000.-
Direction des travaux ~12% des travaux :		111'000.-
<b>Total HT :</b>		<b>1'063'000.-</b>
<b>Total TTC arrondi :</b>		<b>1'150'000.-</b>



Un montant correspondant à 12% du coût total des travaux a été alloué pour couvrir la direction des travaux. Un appel d'offres sera prochainement lancé auprès de différents bureaux d'ingénieurs pour cette phase du projet, après validation du présent préavis.

Ainsi le coût des travaux par chemin peut être résumé selon le tableau ci-dessous :

N° chemin	Travaux GC HT [CHF]	Divers et imprévus HT [CHF]	Etudes et travaux de géomètre HT [CHF]	Direction des travaux HT [CHF]	Total HT [CHF]	<b>Total TTC [CHF]</b>
33	19'600.-	1'960.-	655.-	2'590.-	24'800.-	<b>26'900.-</b>
76	63'900.-	6'390.-	2'130.-	8'450.-	80'900.-	<b>87'500.-</b>
82	96'300.-	9'630.-	3'210.-	12'720.-	121'900.-	<b>131'800.-</b>
100	34'300.-	3'430.-	1'145.-	4'540.-	43'400.-	<b>47'000.-</b>
212	139'800.-	13'980.-	4'660.-	18'470.-	176'900.-	<b>191'300.-</b>
	73'100.-	7'310.-	2'440.-	9'680.-	92'600.-	<b>100'200.-</b>
219	19'500.-	1'950.-	650.-	2'570.-	24'700.-	<b>26'700.-</b>
223	41'700.-	4'170.-	1'390.-	5'520.-	52'800.-	<b>57'100.-</b>
224	109'200.-	10'920.-	3'640.-	14'430.-	138'300.-	<b>149'600.-</b>
	140'700.-	14'070.-	4'690.-	18'590.-	178'100.-	<b>192'600.-</b>
260	30'600.-	3'060.-	1'020.-	4'040.-	38'700.-	<b>41'900.-</b>
278	20'400.-	2'040.-	680.-	2'700.-	25'800.-	<b>27'900.-</b>
503	11'700.-	1'170.-	390.-	1'540.-	14'900.-	<b>16'200.-</b>
	28'700.-	2'870.-	960.-	3'810.-	36'300.-	<b>39'300.-</b>
	10'200.-	1'020.-	340.-	1'350.-	12'900.-	<b>14'000.-</b>
<b>Total</b>	<b>840'000.-</b>	<b>84'000.-</b>	<b>28'000.-</b>	<b>111'000.-</b>	<b>1'063'000.-</b>	<b>1'150'000.-</b>



## 6. Part des subventions

En mai 2024, une expertise fédérale s'est réunie afin d'examiner les différents chemins classés en priorité 1. Après analyse, le cofinancement des instances étatiques s'élèvera à un maximum de 54 % pour les infrastructures exclusivement agricoles. Des déductions pourront être appliquées en cas d'utilisation par des tiers ou de présence d'habitations à proximité.

Les subventions sont versées après la présentation des factures définitives.

Les subventions estimées sont réparties comme suit :

N° chemin	Total travaux TTC [CHF]	Subventionnement maximum estimé HT [CHF]		
		Intérêt agricole	Déduction	Total HT subventions estimées [CHF]
33	<b>26'900.-</b>	100 %	-	<b>14'530.-</b>
76	<b>87'500.-</b>	100 %	-	<b>47'250.-</b>
82	<b>131'800.-</b>	100 %	-	<b>71'170.-</b>
100	<b>47'000.-</b>	100 %	-	<b>25'380.-</b>
212	<b>191'300.-</b>	75 %	-	<b>77'480.-</b>
	<b>100'200.-</b>	0 %	-	<b>Secteur forêt</b>
219	<b>26'700.-</b>	100 %	-	<b>14'420.-</b>
223	<b>57'100.-</b>	100 %	- 5'000.-	<b>25'830.-</b>
224	<b>149'600.-</b>	100 %	- 2 x 5'000.-	<b>70'780.-</b>
	<b>192'600.-</b>	100 %	-	<b>104'000.-</b>
260	<b>41'900.-</b>	100 %	-	<b>22'630.-</b>
278	<b>27'900.-</b>	100 %	-	<b>15'070.-</b>
503	<b>16'200.-</b>	50 %	-	<b>8'750.-</b>
	<b>39'300.-</b>	100 %	-	<b>21'220.-</b>
	<b>14'000.-</b>	100 %	-	<b>7'560.-</b>
<b>Total</b>	<b>1'150'000.-</b>			<b>526'070.-</b>

Une demande de subvention est en cours auprès de l'inspecteur des forêts concernant la portion non subventionnée du chemin 212.

Les travaux préliminaires à la réalisation de l'étude et déjà facturés seront aussi subventionnés à hauteur de 54 %.

Travaux préliminaires		
Détail des travaux	Montant de la facture TTC [CHF]	Total TTC subventions estimées [CHF]
Etude préliminaire et relevé des chemins	50'000.-	<b>27'000.-</b>
Analyses HAP* 2023	2'105.55	<b>1'137.-</b>
<b>Total travaux préliminaires</b>	<b>52'105.55</b>	<b>28'137.-</b>

\*Les goudrons sont susceptibles de contenir des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) qui interdisent un recyclage à chaud et imposent souvent une élimination dans des filières spécialisées.



Ainsi, le montant estimé des subventions est de CHF 526'070.- TTC pour la phase de travaux et de CHF 28'137.- TTC pour la phase préliminaire.

## 7. Financement et amortissement

Le montant total à engager pour ce préavis est de CHF 1'150'000.00. Ce montant pourra être financé par les liquidités courantes, si celles-ci le permettent, ou via un emprunt aux meilleures conditions du moment.

Selon les nouvelles durées d'amortissement définies dans le cadre de la mise en place du MCH2, cet investissement sera amorti sur 40 ans.

## 8. Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis no 05/2025
- Oui le rapport de la Commission ad hoc chemins et ouvrages AF
- Oui le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 1'150'000.00 pour la réfection de chemins agricoles ;
- D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions ou par les liquidités courantes.

Adopté par la Municipalité en séance du 24 mars 2025

POUR LA MUNICIPALITE

La syndique

Le secrétaire

M.-Chr. Gilliéron



M.-C. Gilliéron

J. Urben